

Communiqué de presse

Taxation des boissons sucrées au Maroc

Adoption à l'unanimité du Projet de loi

par la Première Chambre du Parlement

La Société Marocaine de Nutrition, Santé et Environnement et la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète avec le grand soutien de parlementaires, d'experts du Ministère de la Santé et de chercheurs spécialistes en matière de Nutrition et Santé, ont l'immense plaisir d'annoncer **l'adoption à l'unanimité par la Première Chambre du Parlement, de l'amendement de l'article 5 du Projet de Loi de Fiance 2019, concernant la taxe sur les boissons sucrées.**

C'est une très grande victoire et une belle réalisation par notre pays dans la lutte contre le diabète, l'obésité et les maladies nutritionnelles et cardiovasculaires.

En effet, connaissant les conséquences désastreuses des boissons sucrées sur la santé des citoyens (morbidité, mortalité et coût pour toute la société) avec comme résultat direct une augmentation de l'obésité et du diabète en particulier (3,6 millions d'obèses et 2 millions de diabétiques), **la Société Marocaine de Nutrition, Santé et Environnement et la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète** ont mené une grande action de sensibilisation et de plaidoyer auprès de tous les groupes parlementaires.

Il est fondamental de rappeler que les groupes de la majorité et le groupe Istiqlalien ont déjà soutenu et ont proposé le même projet de taxation des boissons sucrées et des jus lors de discussion du projet de loi de Finance 2018. Le Ministre de l'Economie et des Finances de l'époque avait demandé un délai pour mener des études sur les conséquences industrielles et économiques d'un tel projet. Les mêmes groupes ont réitéré leur demande pour l'année 2019.

Cette fois ci, **tous les groupes parlementaires de la Première Chambre ont voté à l'unanimité pour projet de taxation des boissons sucrées.** Par ailleurs, le Ministre de l'Economie et des Finances a promis la poursuite des études concernant les produits laitiers qui contiennent des quantités importantes de sucre pour les mêmes raisons l'année prochaine.

Il est essentiel de rappeler les évidences scientifiques, les rapports de l'OMS et les expériences réussies dans de nombreux pays (Finlande, Suède, Royaume Uni, France, Hongrie, Mexique, Afrique du Sud, Chili, Brunei, Thaïlande....) qui ont adopté la taxation des boissons sucrées, en tant que mesure importante dans la lutte contre les maladies de la nutrition, de l'obésité et du diabète.

Les membres du Groupe de travail qui œuvrent ensemble depuis plusieurs années au Maroc sur la « Taxe-Soda » dans le cadre de **La Société Marocaine de Nutrition, Santé et Environnement et la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, se félicitent de ces résultats et promettent de poursuivre le travail de plaidoyer et de sensibilisation** au niveau du parlement, des pouvoirs publics, des médias et de la société civile.

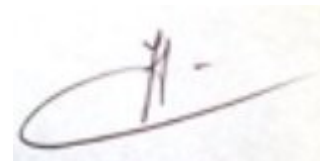
Pr Jaafar Heikel
Président



**Société Marocaine de Nutrition, Santé
et Environnement (SMNSE)**

**Siège administratif : 16 Lotissement
Narjiss, Route d'Azemmour – 20180 –
Casablanca
Tel : + 212 522 790/795 - Fax :
+212 522 361 368 -
smnse.maroc@gmail.com**

Pr Jamal BELKHADIR
Président



**Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète
LMLCD**

**BP 766, Rabat Chellah
Tél: +2125 37 77 33 41
lmlcd.maroc@gmail.com
www.lmlcd.com
www.facebook.com/lmlcd**